

3 bonnes raisons d'acheter de **l'assurance facultative contre les maladies graves**



1. Tranquillité d'esprit

Évitez les soucis financiers pour vous et vos proches grâce à un paiement unique¹ de la Sun Life.

2. Souplesse

Cet argent peut vous aider à payer de nouveaux traitements, les frais de déplacement qui y sont liés, les frais de garde d'enfant ou la perte de revenu d'une personne qui prend congé pour prendre soin de vous.

3. Taux concurrentiels

L'assurance facultative contre les maladies graves vous est offerte à des taux de groupe² avantageux. Pour le prix d'un café par jour, vous pouvez faire beaucoup pour vos proches et vous concentrer sur ce qui importe le plus – votre rétablissement.

Qu'est-ce que l'assurance contre les maladies graves?

L'assurance contre les maladies graves prévoit un paiement unique¹ si l'on diagnostique chez vous une maladie grave couverte comme un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Vous choisissez comment utiliser l'argent, que ce soit pour payer des traitements non couverts par le régime d'assurance-maladie de votre province, pour régler les dépenses du ménage ou des soins personnels.



Sun Life

**Les garanties collectives sont établies par la Sun Life du Canada,
compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.**

Autre avantage – Un atout dès le départ

Quand vous achetez de l'assurance facultative contre les maladies graves, vous, les personnes à votre charge, vos parents et vos beaux-parents avez accès au Réseau Best Doctors, un service de consultation médicale. Ce service regroupe des médecins parmi les meilleurs au monde. Il vous aide à obtenir le bon diagnostic, le bon traitement et les bons renseignements en cas d'incertitude au sujet d'un problème de santé. En plus, vous continuez d'avoir accès à ce service jusqu'à quatre mois après avoir reçu le paiement prévu par l'assurance. Pour en savoir plus, consultez bestdoctors.com/canada ou composez le **1-877-419-2378**³.



Nous sommes là pour vous aider

Appelez-nous au **1-866-539-7678** du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE, ou écrivez-nous à l'adresse garanties.facultatives@sunlife.com.

La vie est plus radieuse sous le soleil

- ¹ Le diagnostic de maladie grave doit être établi après l'entrée en vigueur de la couverture, et vous devez accomplir une période de survie (habituellement de 30 jours). Le paiement est versé si nous approuvons votre demande de règlement.
- ² Les taux sont calculés d'après votre âge, votre genre et votre situation quant à l'usage du tabac à la date d'entrée en vigueur de la couverture. Ils sont révisés tous les ans, ils sont susceptibles de changer et ils augmentent lorsque vous changez de groupe d'âge. Les primes peuvent également être soumises à la taxe de vente provinciale applicable.
- ³ Tous les énoncés relatifs aux services du Réseau Best Doctors proviennent de Teledoc Health, Inc., et non de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Le Réseau Best Doctors et les autres marques de commerce ou marques déposées indiquées sont des marques de commerce ou des marques déposées de Teledoc Health, Inc. et sont utilisées sous licence. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie ne peut pas garantir l'accessibilité aux services et se réserve le droit d'y mettre fin à n'importe quel moment.

Vous pouvez annuler toute assurance facultative contre les maladies graves dans les 30 jours suivant la date d'effet de la couverture. Toute prime versée vous sera remboursée. Communiquez avec le gestionnaire de votre régime pour en faire la demande.

Vous devez être effectivement au travail pour demander l'assurance, pour augmenter votre couverture ou pour que la couverture entre en vigueur pour vous (et/ou votre conjoint ou les enfants à votre charge, s'il y a lieu).